

LA PROBLEMATIQUE RELATIVE AUX TRANSPORTS PUBLICS DE L'ÎLOT DE QUARTIERS VAL D'ALBIAN-PARC DE DIANE A JOUY-EN-JOSAS

Rapport conçu et rédigé en mars 2023

par Karine Bedjidian

résidant au 4 Parc de Diane à Jouy-en-Josas

bedjidiankarine@yahoo.fr

Je me permets de vous contacter en tant que résidente du Parc de Diane à Jouy en Josas, initialement usagère exclusive des transports en commun, tout comme nos deux filles de 11 et 14 ans, scolarisées au collège Saint-Exupéry de Vélizy-Villacoublay, cela, afin de vous faire part de la situation très difficile dans laquelle nous nous trouvons, quant à la qualité de l'offre de transports en commun sur nos deux quartiers.

En effet, quasi quotidiennement, nous et nos enfants sommes amenés à devoir trouver à notre charge des solutions afin de pallier à une somme considérable de problèmes et de dysfonctionnements, tels que je vais les énoncer le plus exhaustivement et le plus précisément possibles.

En préambule, il est important de mentionner que la ville de Jouy-en-Josas est composée de 3 îlots de quartiers : Centre/Petit Jouy, Les Metz et Val d'Albian / Parc de Diane.

Je précise que toutes les informations relatives aux horaires de la ligne de RER C et des lignes de bus citées ont été collectées par mes soins sur l'application « Ile de France Mobilités » et « Google Maps » en mars 2023.

SOMMAIRE

<u>Une offre très insatisfaisante de services sur la ligne du RER C</u>	p. 3-5
<u>Un déploiement de lignes de bus insuffisant quant aux besoins et aux caractéristiques des usagers de nos deux quartiers</u>	p. 6-7
<u>Un déploiement de lignes de bus inadapté aux besoins et aux caractéristiques des usagers de nos deux quartiers</u>	p. 8-11
<u>Trop de dysfonctionnements</u>	p. 12-14
<u>Les impacts sur nos deux quartiers</u>	p. 15-22
<u>Les impacts sur la commune</u>	p. 23-24
<u>Plusieurs pistes de réflexion et propositions</u>	p. 25-31

Le site internet de la ville de Jouy-en-Josas informe qu'il existe 3 gares sur la commune desservies par le RER C : la gare de Jouy-en-Josas, la gare du Petit Jouy-Les Loges (quartier du Petit Jouy) et la **gare de Vauboyen (quartiers du Val d'Albian et du Parc de Diane)**.

Il s'agit de **l'unique lieu de connexion entre nos deux quartiers et la commune de Bièvres**.

Il faut savoir que la gare de Vauboyen est une **ancienne petite gare de la Grande Ceinture, située dans la vallée de la Bièvre et entourée de champs, sans aucune habitation à proximité**. Au-delà de la vision « carte postale », notre gare présente des aspects peu pratiques et plusieurs contraintes à considérer.

Pour relier nos quartiers à leur gare, nous sommes obligés de **prendre le bus 11 qui ne nous dépose pas au pied de la gare, mais sur la route de Bièvres, à plusieurs minutes de marche**.

Enfin, le **bus 11 ne circulant pas le samedi, nos lycéens**, entre autres, **y vont et en reviennent à pied**.

>>> Non accessible aux personnes à mobilité réduite ou physiquement fragiles.

>>> Pénible pour les **personnes portant de lourdes charges**, telles que **les lycéens ou les vacanciers** avec leurs bagages, ou en cas d'**intempéries**.

>>> Peu sécure du fait du caractère **isolé de la localisation de l'arrêt de bus et de la petite route reliant l'arrêt à la gare**, comme de la **présence d'un passage à niveau qu'il faut traverser** pour accéder à l'un des deux quais, **faute de passage souterrain** (voyant leur train en gare et ne voulant pas risquer de le rater, des **enfants pourraient facilement être tentés de le traverser, tandis que la barrière est abaissée**).

>>> Peu sécure aussi, lorsque, **de nuit et à pied**, nous devons effectuer le **trajet entre la route de Bièvres et l'un de nos deux quartiers** et que, **faute de passage piétons**, nous sommes contraints d'emprunter un **passage souterrain**, pour ensuite prendre des **voies bordées par des domaines forestiers, totalement désertes**.

>>> Aucune correspondance avec un autre moyen de transport collectif, en dehors du **bus 11** et ce, **uniquement en semaine**.

>>> Aucune autre alternative, lorsqu'un train est supprimé, que d'**attendre le train suivant**, soit **une heure d'attente aux heures creuses**.

Le site précise également la mention suivante, relative à la sécurité des usagers :
« Afin de renforcer la sécurité de ses clients, la SNCF conjugue moyens humains et moyens techniques. Comme vous l'avez constaté, **vos gares bénéficient maintenant de la présence, aux guichets, de personnel SNCF jusqu'au passage du dernier train**.

Vos gares sont en plus équipées de bornes d'appel d'urgence implantées principalement sur les quais. »

>>> Depuis de nombreuses années, **notre gare est fermée** et **aucun employé n'y est présent**.

>>> Peu sécure car **aucun recourt direct** auprès d'un **professionnel ni de mise en sécurité possibles** en cas de **problème, d'accident ou d'agression sur le quai, souvent désert aux heures creuses**, ou **aux environs de la gare, qui le sont tout autant à toute heure de la journée**.

>>> Le **distributeur de titres de transport** est **régulièrement hors service**.

>>> En direction de **Versailles**, hormis nos lycéens qui n'ont pas d'autre solution le samedi que de prendre le RER C à la gare de Vauboyen, les autres usagers, en semaine, **n'ont comme seule alternative**, quitte à prendre le 11, d'aller jusqu'à la **gare de Jouy** où

ils peuvent prendre le RER C ou, **en cas de suppression de train, le bus 264 (40 minutes de trajet** jusqu'à la gare de Versailles Chantiers).

C'est aussi la **solution privilégiée** par les parents **pour leur(s) enfant(s)**, au vu de **l'ensemble des risques et contraintes** que le fait de **prendre le RER C à la gare de Vauboyen** implique.

>>> En direction de **Massy, aucune alternative au RER C** n'ayant été déployée – **aucune liaison avec Bièvres où des bus desservant la gare de Massy Palaiseau circulent** –, les usagers se retrouvent **dans l'obligation de prendre le RER C à la gare de Vauboyen**, devant **assumer tous les risques et toutes les contraintes** que cela induit.

Un déploiement de lignes de bus insuffisant quant aux besoins et aux caractéristiques des usagers de nos deux quartiers

➤ En semaine, aux heures de pointe et en période scolaire :

Le 11

- **Unique** ligne de bus **régulière**
- **Boucle intramuros** reliant principalement nos deux quartiers aux gares de Vauboyen et de Jouy-en-Josas, et dont les horaires sont calés sur ceux du RER C
- Passage prévu : **toutes les 15 minutes**
- Amplitude horaire de service : **6h42 - 20h28 (départ en Gare de Jouy)**

Le 101

- Ligne de bus **à vocation scolaire**
- **Petit Jouy > Val d'Albian Saclay > Parc de Diane > Centre de Jouy > Les Metz > collège Saint-Exupéry > collège Maryse Bastié**
- Horaires des passages : calés sur **ceux de début et de fin de cours des deux collèges**
- **2 passages le matin** (du lundi au vendredi), **2 le mercredi midi** et **3 l'après-midi** (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Temps entre deux passages : **1 heure environ**

Le 103

- Ligne de bus **à vocation scolaire (exclusivement pour les établissements scolaires privés du second degré de Versailles, car horaires incompatibles avec les lycées publics versaillais qui sont les établissements de secteur de nos enfants)**
- **Val d'Albian Saclay > Parc de Diane > Centre de Jouy > Les Loges en Josas > Gare Versailles-Château-Rive-Gauche**
- Horaires des passages : **1 passage le matin** (du lundi au vendredi), **1 le mercredi midi** et **2 l'après-midi** (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Temps entre deux passages : **1 heure environ**

Le 104

- Ligne de bus **à vocation scolaire**
- **Val d'Albian Saclay > Parc de Diane > Centre de Jouy > Les Loges en Josas > Lycée Franco-allemand**
- Horaires des passages : **1 passage le matin** (du lundi au vendredi), **1 le mercredi midi** et **2 l'après-midi** (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Temps entre deux passages : **1 heure environ**

➤ En semaine, aux heures creuses et en période scolaire :

Uniquement le 11

- Passage prévu : **toutes les 30 minutes.**

➤ **En semaine, pendant les vacances scolaires :**

Uniquement le 11

- Passage prévu : **toutes les 15 minutes (heures de pointe)**
toutes les 30 minutes (heures creuses)
- Amplitude horaire de service : **6h42 - 20h28 (départ en Gare de Jouy)**

➤ **Le weekend :**

Aucun bus

Un déploiement de lignes de bus inadapté aux besoins et aux caractéristiques des usagers de nos deux quartiers

> Le 11 :

Aucun bus le weekend

>>> Ainsi, **le samedi**, lorsqu'il n'y a pas de RER C, ce qui est malheureusement trop fréquent, **nos lycéens n'ont aucun bus pour se rendre à la gare de Jouy, seul lieu intermodal**, leur permettant de prendre le 264, pour se rendre à leur établissement scolaire de secteur à Versailles.

Il en va **de même** pour les riverains souhaitant le weekend, notamment, **se rendre à leur travail, faire leurs courses ou encore se rendre dans des lieux associatifs de la commune.**

> Le 101 :

Un mode de transport destiné aux mineurs sans ceinture de sécurité

Ligne à vocation scolaire pouvant être empruntée par tous les usagers, elle est **équipée de bus et non de cars.**

>>> **Nombre restreint de places assises** et **absence de ceintures de sécurité.** Or, de façon tout aussi impromptue qu'exceptionnelle, il est arrivé que la compagnie affrète des cars sur cette ligne.

Des bus bondés

Pour se rendre au collège Saint-Exupéry pour début des cours à 8h10 :

Depuis quelques années, **un deuxième segment de ligne** a été créé mais **uniquement sur le premier passage du matin :**

- **Le premier bus** part de Val d'Albian Villeras à **7h20**
- **Le deuxième** part de Trois Canards à **7h30**

Partant du quartier du Petit Jouy, il rejoint le centre de Jouy pour ensuite suivre le **même itinéraire** que celui provenant de Val d'Albian Villeras.

Certes, en répartissant les collégiens sur les deux bus qui se suivent d'une minute sur le tronçon Gare de Jouy – Collège Saint-Exupéry, ceci permet de **ne « délester » que partiellement** notre portion de 101.

>>> Effectivement, après que le bus venant de nos deux quartiers a passé le centre de Jouy, les usagers pouvant continuer de monter dedans, **cette mesure s'avère insuffisante.**

Pour rentrer du collège Saint-Exupéry après fin des cours à 12h20 (mercredi) et à 17h10 :

Une majorité des collégiens terminent à ses horaires et, lorsque ceux de Saint-Exupéry montent dans le bus, il est **déjà considérablement rempli par ceux de Maryse Bastié.**

>>> Bon nombre de collégiens de Saint-Exupéry voyagent **debout et entassés, avec un sac pesant 8 kg en moyenne, jusqu'au centre de Jouy, soit 18 minutes de trajet environ.**

Un temps de trajet trop long

Afin de bien comprendre les problématiques de nos collégiens, il faut avoir en tête que :

- **le collège de secteur de nos deux quartiers est le collège Saint-Exupéry**
- **le 101 est l'unique ligne directe** permettant à nos enfants de s'y rendre et d'en revenir.

Pour se rendre au collège Saint-Exupéry pour début des cours à 8h10 :

- Départ Val d'Albian Villeras : 7h20
- **24 arrêts** à partir du **Val d'Albian**
- Passage au Parc de Diane : 7h25
- **21 arrêts** à partir du **Parc de Diane**
- **13 arrêts** de la **mairie de Jouy au collège** dont **3** forment une **boucle** permettant de **desservir la gare de Jouy** (Place de la Marne > Gare de Jouy > Place de la Marne)
- Arrivée au collège Saint-Exupéry : 7h54
- (Arrivée au collège Maryse Bastié (arrêt Mairie - Tarron) : 7h59)
- Durée du trajet Val d'Albian Villeras > collège Saint-Exupéry : 34 minutes
- (Durée du trajet > collège Maryse Bastié : 39 minutes)

A présent, il faut considérer **le deuxième segment de ligne** mentionné plus haut qui permet aux **enfants** du quartier du **Musée de la Toile de Jouy, tout comme ceux du centre de Jouy et des Metz**, de se rendre à **leur collège de secteur, le collège Maryse Bastié.**

- Départ Trois Canards : 7h30
- **17 arrêts** dont **3** pour le quartier du **Musée de la Toile de Jouy**
- **0 arrêt** quartiers **Val d'Albian / Parc de Diane / Péteineau**
- **0 boucle desservant la gare de Jouy**
- Passage à Gare de Jouy : 7h34 (pour nos collégiens qui ont pris le 11 ou le 103)
- Arrivée au collège Saint-Exupéry : 7h53
- (Arrivée au collège Maryse Bastié (arrêt Mairie - Tarron) : 7h58)
- Durée du trajet Trois Canards > collège Saint-Exupéry : 23 minutes
- (Durée du trajet Trois Canards > collège Maryse Bastié : 28 minutes)

>>> Ainsi, les **conditions de transport sont bien moins optimisées** sur le trajet en provenance de Val d'Albian Villeras que sur celui en provenance de Trois Canards :

- **Départ 10 minutes plus tôt**
- **7 arrêts en plus**
- **4 minutes de trajet dédiée à la boucle** desservant la gare de Jouy

- **13 arrêts** (Place de la Marne > Echangeur) **en doublon** avec le **bus** en provenance de **Trois Canards**, qui dessert ceux-ci **seulement 1 minute plus tôt**
- **Durée du trajet supérieure de 9 minutes**

Pour se rendre au collège Saint-Exupéry pour début des cours à 9h10 :

Pour cet horaire, il n'y a qu'**un seul bus** pour desservir l'ensemble des **28 arrêts de la ligne 101 Trois Canards > Mairie - Tarron**.

- (Départ Trois Canards : 8h16)
- Passage à Val d'Albian Villeras : 8h24
- **24 arrêts Val d'Albian Villeras > Collège Saint-Exupéry**
- Passage au Parc de Diane : 8h28
- **21 arrêts Val d'Albian Villeras > Collège Saint-Exupéry**
- Dont **3 arrêts** formant une **boucle** permettant de **desservir la gare de Jouy** (Place de la Marne > Gare de Jouy > Place de la Marne), soit **4 minutes du temps de trajet**
- Arrivée au collège Saint-Exupéry : 8h55
- (Arrivée au collège Maryse Bastié (arrêt Mairie - Tarron) : 8h59)
- Durée du trajet Val d'Albian Villeras > collège Saint-Exupéry : 31 minutes
- (Durée du trajet Trois Canards > collège Maryse Bastié : 43 minutes)

>>> Le **temps de trajet n'est pas optimisé**, particulièrement pour les **collégiens de Maryse Bastié** qui montent en **début de ligne** et qui **subissent 43 minutes de trajet** !

Pour se rendre au collège Saint-Exupéry en heures creuses :

Plus aucun bus à vocation scolaire : les collégiens de nos quartiers doivent alors emprunter les bus des lignes régulières 11 puis 32.

>>> Avec des **temps de correspondance de 13 à 25 minutes** dans le centre de Jouy, la **durée du trajet varie de 36 à 46 minutes**.

Pour rentrer du collège Saint-Exupéry après fin des cours à 12h20 (mercredi) et à 17h10 :

Une majorité des collégiens terminent à ses horaires et, lorsque ceux de Saint-Exupéry montent dans le bus, il est **déjà considérablement rempli par ceux de Maryse Bastié**.

>>> Bon nombre de collégiens de Saint-Exupéry attendent le **32** pour voyager assis, quitte à devoir faire un changement pour prendre le **11** dans le centre de Jouy, et à **rallonger encore plus la durée de leur trajet**.

Lorsque les cours finissent à **12h20, 16h10 et 17h10**, cela signifie que **les élèves sortent à ces horaires, non pas du collège, mais de leur classe** et **doivent ensuite avoir le temps de rejoindre la sortie du collège, traverser une première double voie de l'avenue Robert Wagner, un parking puis une seconde double voie de l'avenue Robert Wagner pour rejoindre l'arrêt de bus**.

>>> Les enfants doivent bien souvent **se précipiter dans la rue**.

>>> Cela induit des **risques réels d'accident avec des véhicules**.

>>> Bon nombre **ne parviennent pas à le prendre**.

>>> Ils sont **contraints** dès lors **d'attendre le 32**, puis **de prendre le 11 à la gare de Jouy**.

>>> Cela **augmente significativement la durée de leur trajet**.

>>> C'est d'autant plus dommageable lorsque cela les fait **rentrer chez eux à plus de 18h**.

>>> **Leur retard** est dès lors **imputé à leur temps d'études**.

➤ Aucun bus reliant Jouy-en-Josas et Bièvres :

Le service de la **ligne 264 « Gare de Jouy-en-Josas – Gare de Versailles Chantiers »** a été déployé aux heures creuses, permettant ainsi d'apporter une **solution aux perturbations de la ligne de RER C en direction de Versailles**.

>>> **Alternative de transport sans correspondance** offerte aux usagers du **Centre de Jouy et du Petit Jouy**, même si c'est un moyen **beaucoup plus lent**.

>>> **Alternative moins avantageuse** pour les usagers de **nos deux quartiers** qui, pour prendre le 264, **doivent d'abord se rendre en bus à la gare de Jouy**, ce qui, de plus, s'avère **impossible le weekend**.

En revanche, **aucune ligne de bus** n'a été déployé **dans la vallée de la Bièvre** pour assurer notamment une **liaison entre les gares de Jouy, Vauboyen et Bièvres** ou **entre la gare de Jouy, nos deux quartiers et la gare de Bièvres**.

>>> **Une aberration**, quand on sait que la **gare de Bièvres** offre des **liaisons par bus** vers notamment **Vélizy, Vélizy 2, Massy et l'université Paris-Saclay**.

➤ Aucun bus reliant nos deux quartiers et le campus HEC :

Temps trajet Parc de Diane > Campus HEC Saclay :

A pied = 25 minutes

En bus

- Bus 11 Parc de Diane > Gare de Jouy = **7 min** (8 arrêts)
- Durée de la correspondance = **variable selon heures de pointe et heures creuses**
- Bus 32 Gare de Jouy > Campus HEC (Saclay) = **7 min** (4 arrêts)

= 15 à 25 minutes

>>> Hormis les avantages physiques, **aucun gain de temps significatif**, d'autant que la **fréquence des passages et la durée de la correspondance constituent des contraintes considérables**, et, encore une fois, **impossible le weekend**, la ligne 11 ne circulant pas.

Temps trajet Parc de Diane > Université Paris Saclay :

En voiture = 15 - 20 minutes

En RER + 25 minutes de marche = 52 minutes

En bus

- Parc de Diane > Gymnase de Favreuse Saclay **à pied = 15 minutes**
+ Bus 9 Gymnase de Favreuse Saclay = **22 min** (12 arrêts)
= 37 minutes
- Bus 11 Parc de Diane > Gare de Jouy-en-Josas = **7 minutes** (8 arrêts)
+ Durée de la correspondance = **variable selon heures de pointe et heures creuses**
+ Bus 9 Gare de Jouy-en-Josas > Moulon Université Paris Saclay = **27 minutes** (15 arrêts)

= 40 à 50 minutes

>>> La **solution la plus « rapide »** est de **marcher environ 15 minutes pour aller prendre la ligne 9**, mais, considérant l'inconvénient d'un **unique passage par heure**, **cela est loin de constituer une solution optimale**, notamment lorsqu'un passage du 9 est supprimé.

Trop de dysfonctionnements

➤ Le RER C :

Il est important de préciser à nouveau, même si cela est notoire, que **le service effectif est loin de correspondre à l'offre annoncée** et cela, depuis bien avant que les crises sanitaires, énergétiques, d'approvisionnement en matières premières et de recrutement ne soient survenues, tout en admettant que ces dernières ont largement contribué à en accentuer la détérioration.

>>> Dès lors, nombreux sont ceux qui **ont dû renoncer à tabler sur ce mode de transport** et opter pour des **solutions plus fiables**, mais souvent **chronophages** (temps de trajet plus long en bus, avec au minimum une correspondance) ou **très coûteuses** (quand les trajets en bus sont impossibles ou qu'ils prennent trop de temps).

➤ Le 11 :

Des retards fréquents

>>> Particulièrement en **heures creuses**.

Des conducteurs qui prennent leur pause sur leur temps de travail

Il arrive ponctuellement qu'au départ de la gare de Jouy, **des conducteurs prolongent leur pause**.

>>> Ceci peut entraîner des **retards de 10 minutes** qu'ils tentent de rattraper ensuite sur le trajet, en roulant vite, sans toutefois pouvoir toujours y parvenir.

Une conduite très « sportive »

A cause d'une faible fréquentation, la ligne du 11 est équipée depuis quelques années maintenant de **bus navettes** qui sont **plus petits** et qui présentent un **grand espace à l'avant sans siège** et des **sièges au fond très surélevés**.

>>> Ainsi, **dans les rues escarpées et en lacets** de nos deux quartiers, **que certains conducteurs empruntent très rapidement et brutalement**, les passagers ont vite fait de **perdre l'équilibre** lorsqu'ils sont debout, ou d'être **projetés dans tous les sens**, notamment en avant en cas de freinage intempestif, et ce, **sans ceinture de sécurité**.

➤ Le 101 :

Trop de retards

>>> Outre le **stress** qu'ils produisent sur les enfants et leurs parents, ils ont comme conséquence des **sanctions de la part du collège envers les enfants** et constituent des **entraves** pour les collégiens dans le **suivi de leur scolarité**.

Des pannes fréquentes

>>> A plusieurs reprises, des véhicules ont connu des avaries, entraînant dès lors **des retards et les conséquences** de ces derniers, précédemment énoncées.

La mauvaise qualité de communication des conducteurs envers les enfants

>>> Certains conducteurs **« aboient » sur les enfants** pour leur **rappeler de valider leur titre de transports**, ce qu'ils n'oseraient jamais faire auprès d'usagers adultes.

>>> D'autres se sont permis de tenir des **propos anti-masques**, préférant des propos de **désinformation sur la composition chimique** des masques chirurgicaux et **invitant des enfants à enlever le leur**.

>>> Dans les **situations d'avaries** sur leur véhicule, les conducteurs n'ont **pas daigné communiquer** aux enfants les **tenants** de la situation ; ils se sont contentés de **les laisser dans le bus, dans l'incertitude**, pour **finir par les faire descendre, sans même les orienter vers une alternative de transport** : ainsi, il est arrivé que **des enfants rejoignent à pied leur domicile**, ou bien **leur collègue** - empruntant pour ce faire la **bretelle surplombant la A86 !** -, y arrivant alors **en retard** et en étant, de fait, **sanctionnés**.

Du personnel affecté qui ne connaît pas le trajet

Un mercredi midi, après la fin des cours, **un conducteur, accompagné d'un collègue censé lui indiquer l'itinéraire**, a **omis de faire la boucle à la gare de Jouy** et a **pris la direction du Musée de la Toile de Jouy, ignorant**, dans un premier temps, tout des **objections formulées par les enfants**, pour ensuite se raviser et faire demi-tour au niveau de l'échangeur. **Sans même s'excuser**, il a ensuite continué le trajet, **occupé à parler avec son collègue de leurs relations sentimentales**. Tant et si bien qu'au lieu de prendre le chemin des Charbonniers pour monter vers le Parc de Diane, il **aurait continué vers Bièvres**, si les enfants ne lui avaient pas crié de tourner à droite.

>>> Ce jour-là, le 101 est **arrivé au Parc de Diane avec 30 minutes de retard**, soit une **durée de trajet de 53 minutes !** Et **au lieu d'excuses, le conducteur et son collègue** se seront contentés de **se moquer ouvertement du mécontentement des enfants !**

Un passage supprimé sans information sur l'application « Ile-de-France Mobilités »

Un matin, le bus qui effectue le deuxième passage pour un début des cours à Saint-Exupéry à 9h10, n'est jamais passé. Afin que les enfants ne soient pas en retard (le 101 est le dernier bus garantissant d'arriver à l'heure), des **parents ont dû se mobiliser au pied levé et organiser du covoiturage**. Malgré cela, **certains sont arrivés en retard** et ont été **sanctionnés par le collègue**.

Aucune information n'avait été diffusée **préalablement**, comme **aucune** ne l'a été **ensuite**.

Des parents ont déposé une **réclamation en ligne**. La réponse qui leur a été faite, justifiait la **suppression de ce passage par un manque de personnel !**

>>> **Comment expliquer qu'ils aient décidé de supprimer un bus à vocation scolaire, quand sur la même tranche horaire, des bus avec une fréquence de passage toutes les 15 minutes, tel que le 11, circulaient ?!**

>>> **Comme toute ligne à vocation scolaire**, transportant par définition, principalement des enfants, **le 101 devrait bénéficier d'une attention particulière** et **offrir une qualité de service optimale**. Or, c'est **très loin d'être le cas** et c'est **proprement inacceptable !**

> La qualité de la communication de « Ile-de-France Mobilités » :

L'application mobile

>>> Outre le **manque de communication quant aux suppressions de certains passages de bus**, l'application mériterait d'être encore **améliorée**, en ajoutant les **fiches horaires intégrales** (arrêts et horaires) ainsi que les **plans des lignes**.

>>> Enfin, **aux heures de grande affluence**, fréquemment, **l'application ne fonctionne pas**. Serait-ce dû à une **capacité insuffisante des serveurs** ?

L'organisme public

Île-de-France Mobilités organise, coordonne et finance les transports publics de voyageurs d'Île-de-France, qui sont assurés par la RATP, la SNCF Île-de-France et les compagnies de bus privées regroupées dans l'association Optile.

Ainsi, c'est **auprès de cet organisme** que les usagers souscrivent **leur abonnement et ceux de leur(s) enfant(s)** et, cela, **de plus en plus, en ligne**.

>>> Tandis que les prestataires, comme la RATP et SNCF CONNECT, abreuvant les usagers de mails aux contenus souvent creux et à visée promotionnelle, publicitaire ou marketing, Ile-de-France mobilités **n'adresse pas de mail à ses abonnés pour les informer des campagnes de remboursement** consécutives aux pénalités versées par les prestataires pour non-respect des objectifs.

>>> De même, disposant de toutes les informations relatives aux abonnements souscrits en ligne, il **ne procède pas directement au remboursement auprès des abonnés éligibles** qui doivent faire eux-mêmes la démarche de demande de remboursement, si tant est qu'ils aient connaissance de l'existence de cette campagne et qu'ils n'en ratent pas les dates.

Les impacts sur nos deux quartiers

➤ Les collégiens :

Se retrouver fréquemment seuls dans la rue à des heures de faible fréquentation

>>> Pour avoir la chance de voyager assis et de pouvoir poser son sac à dos de 8-10 kg, pendant le trajet du 101 qui dure environ 30 minutes, sur des routes vallonnées et en lacet sur lesquelles les chauffeurs conduisent de manière pour le moins sportive, certains se rendent à l'arrêt précédant celui du Parc de Diane, l'arrêt Ronsard, **empruntant les rues du Val d'Albian, désertes à 7h15 et, qui plus est, sombres en hiver.**

L'obligation de savoir composer et improviser avec les bus, dès l'âge de 11 ans

>>> Le matin, afin de ne pas se retrouver pénalisés par un retard ou une suppression du 101, certains enfants **« jonglent » avec les trois lignes de bus, en gardant le 101 en dernière option** (en prenant le 11 ou le 103 qui passent plus tôt, ils récupèrent à la gare de Jouy le 101 en provenance des Trois canards ou le 32, mais doivent attendre alors leur correspondance – **second temps d'attente, seuls dans la rue, avant même 7h45**).

Du temps de sommeil et d'études en moins

>>> Pour être en **cours à 8h10**, ils doivent **se lever à 6h30 et quitter leur domicile à 7h15 au plus tard.**

>>> De même, lorsqu'ils **terminent leurs cours à 17h10**, ils **rentrent à environ 17h55.**

Plus de temps de trajet que de temps d'activités au sein de l'association sportive du collège

Le collège Saint-Exupéry propose à ses élèves des **activités sportives** le mercredi après-midi, **durant en moyenne 1h30**. Mais, pour s'y rendre, nos enfants doivent prendre **le 11 puis le 32** dans le centre de Jouy, avec une **correspondance de plus de 10 minutes auquel s'ajoutent près de 20 minutes passées dehors souvent seuls** (la plupart des autres élèves habitent les environs du collège), à attendre le début de leur cours (unique solution pour ne pas arriver avec 10 minutes de retard, les passages du 32 étant espacés de 30 minutes, mais ne correspondant pas aux horaires de la plupart des cours).

Pour le retour, le scénario est symétrique.

>>> Après avoir déjà passé **plus d'une heure le matin** dans les transports afin de suivre leur scolarité, ces enfants doivent encore y passer **2h10 en moyenne l'après-midi, soit plus de 3h de temps lié à leurs déplacements chaque mercredi.**

➤ Les lycéens :

Doubler au minimum leur temps de trajet en transport pour rejoindre Versailles

>>> En semaine, ligne 103 mais 1 passage le matin, 1 le mercredi midi et 2 l'après-midi.

>>> En semaine uniquement, lorsque qu'il n'y a pas de RER C, les lycéens que les parents ne peuvent pas accompagner, **empruntent le réseau de bus**, prenant principalement le 11 pour récupérer à la gare de Jouy-en-Josas le 264 et ainsi rejoindre la gare de Versailles Chantiers (aux heures de pointe et en semaine : **durée moyenne du trajet 11 + 264 = 40 minutes / durée moyenne du trajet 11 + RER C = 20 minutes**), pour se rendre enfin à leur lycée de secteur.

Renoncer aux transports en commun tout en ayant payé un abonnement annuel

Les parents qui le peuvent **accompagnent en voiture** leurs enfants sur Versailles, **le samedi matin, mais aussi, depuis la crise sanitaire, trop souvent en semaine.**

>>> **Quelle solution pour ceux qui ne peuvent pas être véhiculés ?**

Certains lycées versaillais refusent l'accès au cours aux élèves retardataires

En effet, les élèves doivent alors attendre le cours suivant et se débrouiller pour rattraper le contenu pédagogique de celui auquel ils n'ont pu assister.

Aucune exception n'est faite, y compris lorsque la cause du retard est liée aux transports.

>>> Non seulement, nos enfants doivent **faire face aux dysfonctionnements** des transports en commun, mais en plus, ils peuvent en **être sanctionnés par leur établissement scolaire** et doivent **rattraper les cours** auquel ils n'ont pas pu avoir accès : **« triple peine » !**

> Les parents :

Payer un abonnement annuel par enfant pour un service de mauvaise qualité

>>> Bien que le conseil départemental subventionne l'abonnement à hauteur de 150 euros, les parents dépensent **200 euros par an et par collégien***.

>>> En revanche, le conseil n'en verse pas pour les lycéens et les parents doivent alors s'acquitter de **l'intégralité du prix, soit 350 euros par an et par lycéen***.

* Pour les élèves non boursiers.

Devoir équiper son enfant d'un téléphone

Même si de nombreux parents ne le cautionnent pas, une majorité se retrouvent dans l'obligation de le faire afin de pouvoir **permettre à leur(s) enfant(s) de les joindre** en cas de **problème de transport ou de sécurité**.

>>> Cela constitue des frais qui viennent **substantiellement augmenter le budget alloué annuellement au transport de leur(s) enfant(s), soit 24 euros minimum de forfait par an et par enfant, sans compter le prix du téléphone.**

Devoir régulièrement véhiculer nos enfants et organiser du covoiturage au pied levé

>>> Outre le **stress** qu'engendre le fait de devoir **trop fréquemment bouleverser son emploi du temps** pour suppléer au service public en véhiculant ses enfants qui, parfois, n'ont **pas les mêmes horaires** et qui peuvent également **ne pas être scolarisés dans le même établissement**, (l'un au collège, l'autre au lycée par exemple), ni **sur la même commune**, tout en devant **composer avec ses propres horaires et déplacements professionnels**, devient un **véritable casse-tête**, requérant alors souvent de posséder **deux véhicules par foyer**, ce qui constitue au total une **dépense supplémentaire considérable, qui plus est, au vu du prix actuel des carburants**.

> Les usagers en général :

Le covoiturage

>>> Une solution **très souvent adoptée** mais qui ne peut se mettre en place qu'**à condition d'avoir établi des relations amicales avec certains voisins** (plus difficile à envisager lorsque l'on vient d'emménager), et qui constitue une **dépense supplémentaire considérable au vu du prix des carburants**.

Les VTC

>>> Pour les **déplacements occasionnels des personnes non véhiculées**, car ils représentent un **gain de temps considérable**, même si leur **coût reste très élevé** (18 à 20 euros en moyenne pour se rendre du Parc de Diane à Versailles, Vélizy ou Massy).

Les mobilités douces

Si actuellement ce type de mobilité est promue pour des raisons sanitaires et environnementales indéniables, il ne reste pas moins que, **par essence**, il **ne constitue pas une réponse des services publics** et que, **dans le cas de nos deux quartiers**, il présente **plusieurs limites**.

- **Inapproprié** aux **personnes physiquement fragiles** ou à **mobilité réduite**
- **Lent**
- **Inadapté** aux **élèves et étudiants** et à toute personne devant **porter de lourdes charges** (un sac de collégien pèse en moyenne 8 kg),
- **Fatigant** (**itinéraire vallonné, distances importantes, intempéries...**)
- **Peu sécuritaire pour les piétons**, avec **des voies piétonnes empruntées par des trottinettes et des vélos, classiques mais aussi électriques**, le long de **voies routières peu fréquentées** jouxtant **des zones forestières ou agricoles**, **des voies piétonnes souterraines** et **des passages à niveau** - qui plus est **de nuit** (en hiver, avant 8h et à partir de 17h30)
- **Peu sécuritaire pour les trottinettes et les vélos** avec **peu de pistes cyclables** (**aucune** entre le **Parc de Diane** et celle de la **vallée de la Bièvre**, ni entre le **centre de Jouy** et le **collège Saint-Exupéry**), **des voies routières escarpées et en lacets** et **des passages à niveau** - qui plus est **de nuit**
- **Peu sécuritaire pour les cyclistes et les automobilistes**
- **Financement de l'équipement intégralement à la charge des particuliers** (trottinettes et vélos classiques)

- **Financement de l'équipement partiellement subventionné** (trottinettes et vélos électriques) **très onéreux** pour les familles (**achat et entretien**)
- **Financement s'ajoutant à celui d'un abonnement aux transports en commun** (**connexion mobilité douce – transports en commun**)
- **Seule la trottinette** peut être utilisée pour effectuer une **connexion avec une ligne de bus**
- **Risque de vol ou de détérioration des vélos** lorsqu'ils sont laissés sur des **parkings** dédiés aux abords des gares et des établissements scolaires
- **Polluant en ce qui concerne les trottinettes et vélos** (**production, transport, commercialisation, entretien et recyclage**), a fortiori, **pour les véhicules électriques** (**production, alimentation, entretien et recyclage des batteries**)

>>> Inenvisageable pour des trajets scolaires ou professionnels, uniquement à titre exceptionnel (grèves...) ou **sur de courts trajets « loisirs »**.

➤ Nos deux quartiers :

Sur les finances des familles

S'installer en région parisienne est un choix souvent dicté par l'activité professionnelle et, la demande étant très élevée, le prix du m² est faramineux, rendant les **grandes villes financièrement inaccessibles pour bon nombre de familles**. Dès lors, celles-ci s'en éloignent et optent pour des **communes plus petites dont l'immobilier est plus accessible financièrement** et souvent dotées d'un certain charme, mais dont les **infrastructures sont moins développées**.

Or, en plus des prix de l'immobilier, **vivre à Jouy-en-Josas représente un coût élevé pour les familles**, si l'on considère le **niveau de taxation du foncier**, mais aussi le **montant des services publics** (crèches, restauration scolaire, périscolaire, structures extrascolaires associatives – tarifs non soumis au quotient familial -...), ainsi que **les dépenses pour les familles consécutives à l'absence d'établissement scolaire de second degré sur la commune** (cf. les impacts financiers énoncés plus haut).

Certains propriétaires du Val d'Albion ont recours à la **mise en location d'une partie de leur logement** (studio meublé pour, notamment, les étudiants d'HEC). De même, pour s'installer à Jouy, certaines familles choisissent de **vivre en appartement**, au Parc de Diane par exemple : ainsi, elles se dégagent significativement d'un montant d'achat trop élevé (pour presque la **moitié du prix d'une maison individuelle** au Val d'Albion, une famille de **4-5 personnes peut se loger très confortablement**), ou elles passent par la **location** (quasi impossible en logement individuel, tant les offres sont rares).

Cette situation qui a cours depuis plus de vingt ans, s'est réaffirmée avec les conséquences des différentes crises de ces trois dernières années (en particulier, le confinement, le télétravail et l'inflation) et il devient **de plus en plus onéreux et difficile d'envisager de s'installer ou de continuer de vivre à Jouy et plus encore, dans nos quartiers**. D'autant plus difficile lorsque, **face à la pauvreté de l'offre de transports collectifs**, les familles doivent **assumer le coût global de deux véhicules automobiles par foyer** – situation similaire à celle des familles établies dans des zones périurbaines ou rurales en province, où, par ailleurs, le coût de la vie, rappelons-le, est actuellement encore beaucoup moindre ; à cela, pour celles du Parc de Diane où les places gratuites sont très rares, viennent souvent s'ajouter des **frais de stationnement privatif considérables** (prix d'un box : environ 110 euros /mois à la location – environ 35 000 euros à l'achat).

>>> Cette perte d'attractivité a pour principale conséquence une **diminution croissante du nombre de familles**, a fortiori, **avec des enfants de 11 ans et plus** (pour l'entrée en sixième de leur premier enfant, certaines familles qui en ont les moyens, font le choix de déménager sur des communes disposant d'un collège et/ ou d'un lycée), **qu'une baisse de la natalité souligne** (celle-ci a entraîné **trois fermetures de classes en sept ans nos deux écoles**, deux en maternelle et une en élémentaire, et les effectifs à venir en laissent présager de nouvelles).

>>> **Un cercle vicieux est dès lors enclenché**, qu'il devient **urgent de désamorcer**. Et il revient aux **pouvoirs publics d'agir** en ce sens : le **déploiement des transports en commun en est un des leviers**.

Sur l'économie locale

L'activité économique

Assumant, quotidiennement, les conséquences pour eux comme pour leur(s) enfant(s) d'un manque éducatif de transports en commun, les **résidents qui travaillent en dehors de nos quartiers**, souvent **employés par des structures publiques** (militaires, chercheurs, enseignants, agents des forces de l'ordre, soignants...) **ou privées** (grands groupes des secteurs de l'aéronautique, de l'agroalimentaire, de l'armement, de l'automobile, de la défense, des technologies de navigation...), **composent, avec leur famille, l'essentiel de la clientèle et la patientèle de nos acteurs économiques locaux**.

>>> **Leur diminution représente une réelle menace pour la santé économique de ces derniers**.

Les **petits commerces du centre commercial du Parc de Diane** qui dépendent économiquement des résidents de nos quartiers.

>>> **Ils emploient des personnes tributaires des transports collectifs** (tous n'habitent pas les environs et leurs revenus ne leur permettent pas toujours de venir en voiture).

Les **travailleurs indépendants** exerçant leur activité professionnelle sur nos deux quartiers (artistes, artisans, assistantes maternelles, médecin généraliste...) **dépendent** également de la clientèle/patientèle locale.

>>> Ils dépendent aussi de **l'offre de transports en commun pour leurs déplacements professionnels ainsi que ceux de leurs clients/patients extérieurs**.

Les **emplois de service à domicile** (babysitting, garde d'enfant, soutien scolaire, aide-ménagère, auxiliaire de vie...) y sont des activités très développées.

>>> Ils nécessitent que les **employés puissent venir y travailler sans que cela leur soit trop coûteux**, compte tenu de leur niveau de revenus.

Véritables pôles d'attractivité pour nos deux quartiers, les **écoles maternelle et élémentaire du Parc de Diane** requièrent **l'emploi d'enseignants, d'ATSEM, d'AVS ou d'AESH, d'animateurs périscolaires et d'agents de restauration scolaire et d'entretien**. Si une très faible minorité habitent à proximité, la plupart effectuent des **trajets plus ou moins longs entre leur domicile et leur lieu de travail**. Ces emplois ne correspondant **pas à un niveau de revenus élevé, utiliser leur voiture**, quand ils en ont une, dans leurs déplacements professionnels quotidiens **s'avère être une vraie contrainte financière**.

>>> Les personnes **les plus impactées** sont les **animateurs périscolaires** (revenus faibles, horaires fractionnés et déplacements aux heures creuses) et les **agents de restauration scolaire et d'entretien** (revenus faibles, horaires décalés avec début avant 8h00 et fin vers 15h00, soit en heures creuses l'après-midi), qui sont **très majoritairement tributaires des transports en commun**.

Pour assurer **l'intendance et l'entretien** de la résidence du Parc de Diane, la **copropriété emploie plusieurs intendants** (gardiennage, logistique, entretien des infrastructures de loisirs, liaison entre les différents acteurs de la copropriété...), une **équipe d'agents d'entretien intérieur** (parties communes des 18 bâtiments) et **extérieur** (ramassage des ordures des 18 bâtiments et de l'ensemble des allées du parc) et une **équipe d'agents d'entretien des espaces verts** (nettoyage des allées, pelouses, massifs fleuris et taille et entretien des arbustes et des arbres).

La résidence génère ainsi **autant d'emplois qu'une PME**.

Ces activités se déroulent **du lundi au samedi et toute l'année sans interruption**.

De plus, ces emplois revêtent une **forte pénibilité physique**, avec de surcroît des **horaires décalés** (les agents d'entretien commencent très tôt et finissent en milieu d'après-midi) et le **samedi matin** (ramassage

des ordures et intendance). **La plupart des personnes employées** sont loin d'habiter à proximité et empruntent les **transports collectifs**.

>>> Alors que penser de cette situation qui, **faute de leur permettre de prendre un bus** (passages du 11 pas assez fréquents aux heures creuses et inexistant le samedi), **les oblige à monter ou descendre à pied cette grande rue escarpée et en lacets qu'est le chemin des Charbonniers**, afin de **venir travailler au Parc** ou **d'aller prendre le RER C à la gare de Vauboyen à l'issue de leur journée de travail ?!** C'est **tout bonnement INDIGNE !**

Les **infrastructures publiques**, telles que les établissements scolaires et les transports collectifs, sont des **critères essentiels du secteur de l'immobilier**. Ainsi, avec des **fermetures de classes** liées à la diminution du nombre d'enfants et **des offre et qualité de services de transports insatisfaisantes**, nos deux quartiers ont **perdu significativement de leur valeur immobilière**. Et le **contexte de crise** de ces dernières années contribue énormément à **amplifier cette perte**.

>>> Les propriétaires rencontrent d'**importantes difficultés à louer leur bien**, dûes à l'**absence de ligne de bus pour relier nos deux quartiers au Campus d'HEC** (comme c'était le cas auparavant avec la ligne GHP) et à l'**isolement** de nos deux quartiers, **inapproprié au mode de vie de la jeunesse** (aucune ligne de bus pour sortir le soir ou le weekend).

>>> Parallèlement, depuis ces dernières années, les **délais de vente – surtout pour les maisons et les 5 pièces, biens traditionnellement prisés par les familles – se sont considérablement allongés**, entraînant **très souvent une baisse conséquente du prix de vente**.

Le financement de l'entretien et de l'éclairage des espaces extérieurs de la résidence du Parc de Diane

Il est assumé par les locataires et les propriétaires **par le biais des charges de copropriété, en parallèle des impôts locaux** desquels ceux-ci s'acquittent par ailleurs.

Ceci induit que la **commune est déchargée de ces frais**, lorsque, à contrario, **le Parc de Diane participe tout autant que les autres Jovaciens à la mutualisation des frais d'entretien des espaces verts et d'éclairage de la commune, sans bénéficier, en outre, de la même offre et de la même qualité de services que les autres Jovaciens, particulièrement en matière de transports collectifs**.

>>> **Par le paiement des impôts locaux**, ses résidents et propriétaires **participent aussi au financement des transports sur l'agglomération, le département et la région**, tout en **ne bénéficiant pas du même niveau de prestation** que les autres Jovaciens – que dire des Versaillais ? – et **en s'acquittant des mêmes frais d'abonnement** et/ou en étant **encore obligés d'utiliser leurs voitures** pour effectuer la **majorité de leurs déplacements quotidiens**.

Sur la qualité de vie

L'isolement

Du fait de leur **localisation excentrée** et de la **pénurie de transports** les raccordant au **centre de Jouy** mais également aux communes de **Saclay** et de **Bièvres** qui leur sont limitrophes, nos deux quartiers souffrent d'un **très important isolement**.

Hormis les deux écoles, **aucune infrastructure municipale n'anime notre vie de quartier**. Ainsi, **toute personne non véhiculée**, telle que les adolescents et les étudiants, ou encore de nombreuses personnes âgées, se retrouve très facilement isolés : l'expression **« cage aux barreaux dorés »** est souvent usitée par les riverains pour qualifier ces conditions de vie.

En effet, il est **difficile** pour eux de **fréquenter les infrastructures municipales dédiée à la jeunesse** (Espace Jeunes, Point Information Jeunesse, aide aux devoirs et stages de remise à niveau ou de révisions des examens de l'enseignement secondaire), ainsi que la **bibliothèque associative** (la seule sur notre commune), ou bien les **associations sportives et culturelles**, lorsque l'ensemble de ces structures sont **toutes situées principalement dans le centre de Jouy**.

Il en va de **même pour leurs déplacements vers les communes où leur établissement scolaire se situe**, et qui visent à leur permettre, sur des **temps non scolaires** (les mercredis après-midi, le weekend ou les vacances scolaires), soit **d'y pratiquer une activité sportive ou culturelle**, soit **d'y retrouver leurs amis**.

En **l'absence de bus le weekend**, ceci devient **purement impossible**, si les parents ne prennent pas sur eux – une fois encore – de les y déposer en voiture.

>>> Le manque de moyens de se déplacer en toute autonomie et en toute sécurité entrave la vie scolaire, sportive, culturelle et sociale de nos enfants.

>>> Par les impôts locaux, nos deux quartiers contribuent au financement de l'ensemble de ces structures et il est donc **injuste et inéquitable que nos enfants ne puissent pas en bénéficier, comme tout autre enfant jovacien**, résidant dans le centre ou aux Metz (**la ligne de bus 32 reliant Les Metz au centre de Jouy circule le weekend**).

>>> Quant à cette situation d'isolement combinée à celle de **désert médical**, il est également primordial de considérer les **difficultés à se faire soigner ou à faire soigner ses enfants pour les personnes non véhiculées**.

Le trafic routier

En amont, il est important de préciser que la **résidence du Parc de Diane, conçue il y a plus de 50 ans, quand les foyers disposaient alors majoritairement d'une seule voiture, n'offre pas actuellement les infrastructures adéquates en matière de circulation routière** (une voie à double sens, périphérique et circulaire, mais très étroite, avec, en plus, localement, des chicanes) **ni de stationnement** (pour preuve, notamment, les voitures garées en épi sur le haut du chemin des Charbonniers et en bordure du bois, entre la résidence et la piste cyclable, sans compter ceux qui doivent en dernier recours aller se garer dans les rues du Val d'Albian).

De même, le **Val d'Albian** qui connaît **la même évolution quant à l'équipement automobile des ménages**, est un quartier constitué d'un **grand nombre de rues à sens unique** et de **rues à double sens**, rendues **étroites par les nombreuses zones de stationnement très encombrées** la plupart du temps.

Les **résidents de nos deux quartiers**, possédant majoritairement deux voitures par foyer, **alimentent considérablement le trafic aux heures de pointe**, pour effectuer **leurs trajets professionnels et/ou les trajets scolaires** de leur(s) enfant(s)).

Le **samedi**, entre les **trajets scolaires des lycéens**, les **courses alimentaires et autres** et tous les **déplacements liés aux loisirs**, c'est un **ballet incessant d'automobiles sur toute la journée**.

Le **dimanche**, en revanche, c'est un **phénomène inverse** qui se produit : les personnes restant globalement chez elles, **leur(s) voiture(s) reste(nt) stationnée(s)** et, alors, le fait de **vouloir se garer se complexifie**, en l'occurrence, **pour les « visiteurs »** (amis et familles).

Les **résidents du Val d'Albian** qui ont **au moins un enfant scolarisé dans au moins une de nos deux écoles**, et qui **le(s) y déposent à 8h20** et/ou qui **y viennent le(s) récupérer à 18h00, en voiture**, sur leurs trajets professionnels, se retrouvent **quotidiennement confrontés aux problèmes de trafic et de stationnement**, ce qui, outre un **stress certain**, provoque régulièrement **des heurts avec les résidents du Parc de Diane** (faute de place libre et de temps, ces parents sont souvent obligés de stationner brièvement sur une place privée ou sur un passage piéton).

Les **personnes extérieures à la résidence** qui viennent **en voiture pour y travailler** contribuent également **à densifier le trafic routier** et **à amplifier le problème du stationnement**, spécifiquement aux **heures de pointe**.

Les **camions poubelles** encombrant les voies **le matin**, concourent également à la **détérioration du trafic routier** dans nos quartiers.

Les **camions de livraison** (du fait, entre autres, de l'isolement, de nombreux résidents se font livrer leurs courses alimentaires, leur mobilier, et une quantité très importante d'achats divers en ligne) **circulent**

abondamment au Parc toute la semaine, contribuant ainsi à la **densification du trafic**, mais aussi à l'augmentation des **risques relatifs à la sécurité routière** (tenus par le temps, ils ne respectent que très rarement les limitations de vitesse, en dépit par ailleurs, de la présence de nos écoles).

Les **camions de déménagement**, suffisamment fréquents pour être mentionnés, participent aussi à l'**encombrement des voies** et, par ailleurs, **des accès dédiés aux pompiers**.

>>> Aux **heures de pointe** et le **samedi**, le **trafic routier** aux abords et dans la résidence du Parc de Diane est **extrêmement dense voire chaotique**, induisant fréquemment, pour le moins, une **ambiance délétère** pouvant donner lieu à **maints actes d'incivilité**, et au-delà, de **réelles problématiques en matière de sécurité routière**.

Sur l'environnement

En totale contradiction avec le cadre de vie bucolique de nos deux quartiers, mais aussi, et surtout, avec **les enjeux sanitaires et environnementaux**, le **nombre extrêmement élevé de véhicules automobiles** génère **plusieurs types de pollution**.

La pollution visuelle et sonore

>>> Elle a certes un impact **sur les riverains**, mais par-dessus tout **sur la faune sauvage** que notre commune a à cœur de préserver au travers de diverses actions, telles que la trame noire, mais qui sont compromises par ce type de nuisances corrélé **aux morts d'animaux fréquemment causées par des automobiles**.

La pollution atmosphérique

>>> Le trafic routier, particulièrement important au Parc de Diane, et composé encore en majorité de moteurs thermiques, contribue à **l'augmentation de ce type de pollution extrêmement nocive** et **déjà conséquente du fait de la proximité de la N118** et de **l'épandage de produits non biologiques** sur les zones agricoles adjacentes.

Les impacts sur la commune

La majorité des services publics, les transports en commun en l'occurrence mais pas uniquement, est **regroupée sur le centre de Jouy**, autour de la mairie et de la rue commerçante mais, surtout, de la gare de Jouy, site intermodal de la commune.

Cette centralisation, comme souvent, **produit une hétérogénéité de l'offre de services, selon que l'on réside dans le centre ou dans les autres quartiers.**

Mais ses effets sont renforcés par une **seconde strate d'hétérogénéité entre les autres quartiers.**

Ainsi, le **quartier des Metz**, situé entre Vélizy et le centre de Jouy, bénéficie globalement d'un **déploiement de services supérieur à celui du Parc de Diane et du Val d'Albian :**

- un centre culturel et sportif intercommunal, le domaine de la cour Roland,
- le centre de loisirs municipal,
- un relai petite enfance
- une crèche municipale,
- et **un réseau de lignes de bus régulières en liaison directe** (sans correspondance en gare de Jouy) avec le **campus HEC, Saclay, Versailles, Buc, Saint-Quentin-en-Yvelines, Vélizy, Vélizy 2, Chaville et Bièvres.**

>>> Dès lors, pour **accéder aux infrastructures municipales situées dans le quartier des Metz, les résidents de nos deux quartiers** n'ont pas d'autre choix, notamment **le mercredi et pendant les vacances scolaires** (centre de loisirs), mais **aussi le weekend** (cour Roland), que de **s'y rendre en voiture.**

>>> Impact sur le trafic routier.

>>> Les **personnes non véhiculées** doivent tout bonnement **y renoncer.**

>>> Inégalité quant à l'accès aux infrastructures et aux services publics dont le financement est mutualisé via le **paiement des impôts locaux** par l'ensemble des Jovaciens redevables.

>>> Si les moyens de s'y rendre pour nos riverains étaient facilités **en améliorant l'offre de transport, l'exploitation de ces structures et services** pourrait être **encore plus optimisée** et l'investissement, en outre, **valorisé et rentabilisé.**

Lors de ses derniers « Vœux », notre précédent maire, M. Jacques Bellier, avait appelé les Jovaciens à « **laisser leur voiture au garage pour effectuer leurs déplacements dans le centre-ville, le weekend** ». Certains d'entre nous aimeraient volontiers pouvoir le faire. Mais, **lorsqu'il n'y a pas de bus, comment réaliser ce vœu ?**

Nos deux quartiers se trouvent **quasiment à équidistance du centre de Jouy et de celui de Bièvres.** Comme il est **indispensable le weekend de prendre sa voiture pour faire ses courses chez les petits commerçants**, un certain nombre de riverains **privilégient de fait ceux de Bièvres, au détriment de ceux de notre commune.**

>>> Si les **transports étaient plus développés entre nos deux quartiers et le centre, en semaine comme le weekend**, cela serait **bénéfique à nos riverains**, mais cela **augmenterait aussi l'attractivité des commerces et des structures publiques et associatives du centre de Jouy**, tout **en réduisant l'impact sur le trafic routier et le stationnement** (la création et l'entretien de parkings représentent un investissement conséquent pour une commune) et, de surcroît, **l'impact environnemental.**

Enfin, il n'est **jamais sain pour une commune** de voir **certains de ses quartiers perdre de leur attractivité** : les **infrastructures municipales** qui s'y trouvent ne sont **pas exploitées de façon optimale** et, de ce fait, leur **financement n'est**, pour le moins, **pas rentabilisé**.

Si **nos enfants** sont appelés à **fréquenter les crèches et les écoles du 1^{er} degré** présentes sur nos quartiers, **leur nombre baisse**.

Ils ont **aussi besoin ensuite de poursuivre leur scolarité dans les établissements de 2nd degré** (collège de secteur sur Vélizy et lycées de secteur sur Versailles).

C'est ce deuxième point qui **peut dissuader les familles à venir s'installer au Parc de Diane et au Val d'Albian, durablement comme dans l'absolu** : toutes n'ont pas la possibilité ou le souhait de changer d'environnement, n'y d'en faire changer leur(s) enfant(s), qui plus est lorsqu'il faut acheter un logement ; **certaines, alors, préfèrent ne pas venir s'y installer du tout**.

Par ailleurs, **l'essor du pôle universitaire Paris-Saclay** et le **déploiement du réseau Grand Paris Express** représentent **une véritable opportunité pour nos deux quartiers**, mais **uniquement à la condition que des lignes de bus les y relient**.

>>> Développer les transports sur nos deux quartiers permettrait d'augmenter l'attractivité de ces derniers pour les familles avec des enfants de tous âges (de la crèche à l'université).

>>> Cela dynamiserait nos quartiers, mais aussi la commune qui pourra plus encore s'intégrer à un projet économique d'envergure internationale, tel que HEC le fait déjà actuellement par les passerelles de formations établies avec Paris-Saclay et Polytechnique.

>>> Cette dynamisation aura en plus la qualité primordiale d'être réalisée en considération de l'empreinte carbone, preuve que notre commune s'inscrit véritablement dans une démarche éclairée au vu des enjeux contemporains.

>>> Le cas échéant, si les personnes doivent continuer à prendre leur voiture pour rejoindre le RER ou le métro par exemple, cela reviendrait à décarboner le centre de la région tout en amplifiant parallèlement celle de sa périphérie, ce qui est, en l'espèce, un pur non-sens.

Plusieurs pistes de réflexion et propositions

➤ RER C

Le projet du **train de la Vallée**, reliant Massy à Versailles et passant de fait par Bièvres et Jouy, est **actuellement en attente de validation** par la présidente du conseil régional, Madame Valérie Pécresse. Ce projet semble venir répondre aux innombrables problèmes de trafic du RER C et, s'il est validé, sa mise en route est prévue pour décembre 2023.

>>> **Aucune solution d'amélioration de la qualité de service du RER C n'est annoncée par les services publics**, d'ici l'éventuelle mise en service de ce train. Ceci est **fort déplorable** et suscite un **très vif mécontentement chez les usagers**.

>>> Décorrélér ce tronçon de ligne du reste de la ligne du RER C, afin de ne plus subir les dysfonctionnements de cette dernière, **ne garantit en rien une amélioration** de l'offre de services tels qu'une **augmentation de la fréquence de passages en heures creuses et le weekend**, et **de l'amplitude horaire de service, principalement en soirée**.

>>> **Qu'en sera-t-il des temps de correspondance en gare de Massy et de Versailles Chantiers** (actuellement, avec seulement 4 minutes de correspondance entre le RER C et la ligne N, il faut vraiment courir très vite !) ?

>>> Une présentation exhaustive de ce projet permettrait aux usagers d'évaluer avec précision si ce projet répond effectivement, ou pas, à leurs besoins.

➤ Ligne 11

>>> **Aux heures creuses**, au lieu des 2 passages par heure, **en mettre en place 3**, soit **toutes les 20 minutes**.

>>> **Déployer la ligne le weekend**.

>>> **Augmenter l'amplitude de service, en particulier le soir**, de façon à ce qu'elle soit calée sur celle du RER C et du 264 jusqu'à leurs fins de service respectives.

➤ Ligne 101

>>> **Des cars au lieu des actuels bus**.

>>> Trajets assis pour l'ensemble des enfants.

>>> Ceintures de sécurité.

Aux heures de pointe, **nos deux quartiers et la gare de Jouy sont déjà reliés par le 11, le 103 et le 104.**

De même, la **desserte des arrêts entre « Montcel » et « Collège Saint-Exupéry »** est **déjà assurée**, dans un très court laps de temps, **par, à la fois, le segment de 101 « Trois Canards » - « Mairie Tarron » ainsi que le 32.**

>>> **Pour le segment partant de « Val d'Albian Villeras », supprimer la desserte des arrêts entre « Montcel » et « Collège Saint-Exupéry ».**

>>> Suppression de la boucle « Place de la Marne » > « Gare de Jouy » > « Place de la Marne ».

>>> **Diminution du temps de trajet de 4 minutes** (celles actuellement dédiées à la desserte de la gare de Jouy).

>>> **Désengorgement du trafic dans le centre de Jouy et l'axe routier « Jean Bauvinon » - Vélizy**, très encombrés aux heures de pointe.

>>> Impact environnemental positif.

>>> Diminution du temps de trajet total de plus de 10 minutes, ramenant le temps de trajet entre « Val d'Albian Villeras » et « Collège Saint-Exupéry » à **environ 20 minutes** au lieu des 34 actuelles.

>>> **Possibilité de décaler l'horaire de départ de près de 15 minutes** qui peuvent **se reporter sur le temps de sommeil des enfants** le matin.

>>> **Remettre en place la scission en deux segments distincts pour le dernier trajet « retour » du lundi au vendredi et du mercredi midi.**

>>> Un segment départ « Mairie Tarron » omnibus jusqu'à « Gare de Jouy », sans boucle « Place de la Marne » > « Gare de Jouy » > « Place de la Marne » et sans passage par nos deux quartiers, pour desservir les trois derniers arrêts avant le terminus « Trois Canards ».

>>> **Car moins bondé (uniquement dédié aux collégiens de Maryse Bastié).**

>>> **Diminution du temps de trajet total de 18 à 20 minutes**, ramenant le **temps de trajet total à 25 minutes** au lieu des 43 à 45 actuelles.

>>> **Report de ce gain de temps sur l'horaire du déjeuner le mercredi ou sur le temps d'études le soir.**

>>> Un segment départ « Collège Saint-Exupéry » direct jusqu'à « Montcel », sans boucle « Place de la Marne » > « Gare de Jouy » > « Place de la Marne », pour ensuite une desserte omnibus de « Montcel » jusqu'au terminus « Val d'Albian Villeras ».

>>> **Car moins bondé (uniquement dédié aux collégiens de Saint-Exupéry).**

>>> **Diminution du temps de trajet total de 18 à 20 minutes**, ramenant le **temps de trajet total à 25 minutes** au lieu des 26 à 27 actuelles.

>>> **Report de ce gain de temps sur l'horaire du déjeuner le mercredi ou sur le temps d'études le soir.**

>>> **Repousser de 5 minutes le départ à « Collège Saint-Exupéry »** pour les trajets « retour ».

>>> Déploiement de cette ligne optimisé par un taux supérieur de fréquentation.

>>> Plus de chance pour les enfants de pouvoir prendre le 101 et de bénéficier ainsi d'un temps de trajet correct (trajet optimisé ou sans correspondance) et de meilleures conditions de transport (en car et pas dans un bus de ligne régulière, avec en plus une correspondance à « Gare de Jouy »).

>>> **Report de ce gain de temps sur l'horaire du déjeuner le mercredi ou sur le temps d'études le soir.**

>>>> A la réunion du 9 novembre 2022, nous avons réitéré la demande auprès de Versailles Grand Parc, Phébus et Keolis, de **retarder de 5 minutes le départ des bus. Depuis le 27 mars 2023, la modification d'horaire est effective.**

> Une ligne de bus à vocation scolaire desservant les lycées publics de secteur (Versailles)

Actuellement, dans nos deux quartiers, **avec le 103 et le 104**, les enfants scolarisés dans des **établissements hors secteur** (le lycée Franco-allemand) **et privés** (le collège du Sacré Cœur et le lycée N-D du Grandchamp), et qui sont qui plus est **minoritaires** (ces dernières années, sur une classe de CM2 de l'école élémentaire du Parc de Diane qui compte entre 20 et 25 élèves, au maximum 2 enfants intègrent le LFA en classe de 6è, tandis qu'entre 15 et 20 enfants poursuivent leur scolarité dans leur collège, puis leur lycée de secteur), bénéficient de **lignes directes**, tandis que ceux dont **l'affectation respectent la carte scolaire, n'en ayant pas**, doivent emprunter les **lignes de bus régulières et le RER C**, avec **systématiquement 2 correspondances minimum** et des **temps de trajets aberrants** (pour se rendre en cours à 8h00, **42 à 45 minutes** en moyenne en semaine, et pour rentrer de cours le samedi matin, **49 à 69 minutes dont 20 à 26 minutes de marche** – aucun bus ne desservant nos deux quartiers).

>>> Cette situation est pour le moins incongrue et révèle une **certaine inéquité**, au vu de la **mutualisation du financement des transports publics par les taxes locales**, ainsi qu'au regard de la **loi sur la sectorisation des établissements scolaires**.

>>> Ceci renvoie aussi aux notions de **privilège** (établissements publics d'excellence et privés contre établissements publics de secteur), d'**inégalité des chances** et de **reproduction des inégalités**, réaffirmant l'impact du **déterminisme social** : un système à deux vitesses, avec deux poids deux mesures, **priviliégiant une minorité mais financé par tous**.

Pour rappel, les enseignants du privé sont rémunérés par l'éducation nationale et les travaux du LFA d'un coût total de 56 millions d'euros, ont été financés à 56% par la région et à 44% par le département (sources : site internet du LFA).

>>> Il apparaît dès lors **injuste et inacceptable** que **nos lycéens ne disposent pas d'une ligne de bus leur permettant de rejoindre leurs établissements de secteur**, avec **2 passages le matin (du lundi au samedi), 2 le midi (du lundi au samedi) et 2 le soir (du lundi au vendredi)**, et dont les **horaires seraient compatibles avec ceux des 4 lycées**, comme c'est le cas de la ligne 115 qui dessert les 4 lycées et le quartier des Metz, sauf le samedi, ce qui pose question et problème d'ailleurs.

> Ligne 104

Ligne de bus à vocation scolaire reliant nos deux quartiers et le lycée Franco-allemand, dont le déploiement **pourrait être optimisé en prenant en compte les horaires du collège Martin Luther King**, comme c'est le cas de la **ligne 102** reliant ce collège au quartier des Metz - qui bénéficie en plus du passage du **bus 117 pour se rendre et revenir du LFA – et du centre de Jouy** – bénéficie de la desserte de **3 lignes de bus en liaison avec ce collège et le LFA**.

Il est inutile de repréciser en détail le **droit à la dérogation quant à la loi sur la sectorisation**, puisque sur **deux quartiers sur les trois de notre ville, ce droit semble être considéré au vu du déploiement de lignes à vocation scolaire**.

>>> Là encore, **pour répondre aux besoins de ces collégiens et de leurs familles**, et dans **un souci d'équité**, il est **primordial qu'une desserte adéquate soit mise en place**.

> **Ligne 32**

Ligne de bus régulière circulant **7 jours sur 7 et jours fériés**, et **reliant Chaville, Vélizy, dont le collège Saint-Exupéry, Les Metz, le centre de Jouy et le campus HEC**.

Aujourd'hui, nos deux quartiers ne bénéficient pas du passage de **la ligne 32 et dépendent de la ligne 11 qui ne circule pas le weekend**, pour pouvoir aller la récupérer dans le centre de Jouy.

Les principaux arrêts de la ligne 32

Les correspondances

« Campus HEC »

Bus 9 (segment A) desservant notamment « **Saint-Aubin** » (future station de la ligne de métro 18), le **pôle universitaire Paris-Saclay**, la gare de RER B « **Le Guichet** » (Orsay) et le centre commercial **Les Ulis 2**.

« Gare de Jouy-en-Josas »

RER C offrant notamment un accès direct aux gares de « **Versailles Chantiers** » et de « **Massy Palaiseau** ».

Bus 264 desservant notamment **Versailles**.

Bus 9 (segment B) desservant notamment « **Val d'Albian HEC** », « **Saint-Aubin** » (future station de la ligne de métro 18), le **pôle universitaire Paris-Saclay**, la gare de RER B « **Le Guichet** » (Orsay) et le centre commercial **Les Ulis 2**, mais avec des horaires décalés à ceux du segment A, permettant **en les cumulant de bénéficier d'une plus grande fréquence de passages sur cette ligne qui circule du lundi au samedi sauf jours fériés**.

« Beuvron » (Jouy)

Accès direct potentiel pour nos riverains au **centre de Jouy** (infrastructures publiques municipales et associatives, professionnels de santé commerces...) et ce, **7 jours sur 7 et jours fériés**.

« Les Metz La Mare »

Bus 115 à vocation scolaire (circule uniquement en semaine et en période scolaire, mais pas le samedi – les lycéens ont cours le samedi matin ?!) offrant un **accès direct** aux gares « **Versailles Chantiers** » et « **Versailles Château Rive Gauche** » et au « **Lycée Jules Ferry** ».

Bus 108 à vocation scolaire (circule uniquement en semaine et en période scolaire) offrant un **accès direct** pour les enfants du quartier des Metz à leur **collège de secteur Maryse Bastié**, à l'arrêt « **Mairie Tarron** »*.

Bus 102 à vocation scolaire (circule uniquement en semaine et en période scolaire) offrant un **accès direct avec 2 passages aller le matin et 1 l'après-midi et 3 passages retour l'après-midi et 2 le mercredi midi****, pour les **enfants** des quartiers **des Metz, du centre de Jouy***** et du **Musée de la Toile de Jouy***** au **collège Martin Luther King** et au **Lycée Franco-Allemand (Buc)** qui ne sont pas des établissements scolaires de secteur.

* Les collégiens de Maryse Bastié résidant aux Metz bénéficient de 2 lignes de bus directes (108 et 101), tandis que ceux du Parc de Diane et du Val d'Albian n'en ont qu'une seule (101).

** Fréquence de passages supérieure à celles du 103 (les enfants doivent marcher 13 minutes pour rejoindre leur établissement scolaire) et du 104.

*** Les enfants de ces deux quartiers bénéficient en plus des passages du 103, du 104 et du 264 qui circule aux heures creuses (les enfants de nos deux quartiers sont obligés de prendre le 11 pour récupérer le 264 à la gare de Jouy).

« Collège Saint-Exupéry » (Vélizy)

Accès direct pour nos enfants à leur **collège de secteur** avec une fréquence de passages aux heures creuses satisfaisante.

« Robert Wagner » (Vélizy)

Tramway **T6** offrant notamment un accès direct aux **deux gares de Viroflay (RER C et Transilien N et U)**, au pôle économique Inovel, au centre commercial Vélizy 2, à l'**Hôpital Béclère** et la station de **métro de la ligne 13 « Chatillon Montrouge »**.

« Gare de Chaville Vélizy »

RER C offrant notamment un accès direct à **Paris**.

« Gare de Chaville Rive Gauche »

Transilien N* offrant notamment un accès direct à la gare **Paris Montparnasse**.

* Cela évite d'emprunter le RER C pour aller à « Versailles Chantiers » prendre le N.

« Gare de Chaville Rive Droite »

Transilien L* offrant notamment un accès direct à la gare **Saint-Lazare**.

Transilien U** offrant notamment un accès direct à **Paris La Défense**.

* Cela évite d'emprunter le RER C pour aller à « Versailles Chantiers », puis de rejoindre la gare de « Versailles Rive Droite » pour y prendre le L.

** Cela évite d'emprunter le RER C pour aller à « Versailles Chantiers » prendre le U.

>>> **Modification du tracé** avec un **passage par le Parc de Diane et le Val d'Albian** avant le terminus « **Campus HEC** », **telle que le tracé de l'ancienne ligne de bus GHP.**

>>> Un **meilleur maillage quotidien** pour nos collégiens, lycéens et usagers.

>>> Une **offre de transports le weekend** pour nos deux quartiers.

>>> Une **opportunité pour les étudiants d'HEC d'à nouveau profiter pleinement de l'offre locative sur nos deux quartiers**, comme c'était le cas à l'époque de la ligne de **bus GHP**, dont le tracé, proche de celui de l'actuelle ligne 11, **reliait nos quartiers à HEC** et qui **circulait aussi le samedi.**

Actuellement, le **samedi matin**, le **début de service du 32 à la gare de Chaville Rive Droite est fixé à 7h40** (6h30 en semaine) et les **horaires de passage sont définis en fonction de ceux du RER C à la gare de Jouy en direction de Massy Palaiseau, et non de Versailles Chantiers :**

- Les lycéens du quartier des Metz sont contraints de **marcher environ 30 minutes pour aller à ou pour revenir de la gare de Jouy**
- Les lycéens doivent **aller en 32 récupérer d'autres bus ou RER sur d'autres communes** (par exemple, le bus 23 à l'arrêt Marcel Sembat à Vélizy) et **d'attendre ensuite entre 15 et 20 minutes devant leur lycée**
- Les **durées de trajet** peuvent aller ainsi de **28 à 78 minutes**, selon les **horaires de la matinée et la direction** (ces durées ne tiennent pas compte des temps d'attente devant leur lycée).

>>> La **situation actuelle des lycéens des Metz doit être améliorée et considérée** par ailleurs afin que, **si nos deux quartiers se trouvaient desservis par le 32, nos lycéens n'y soient pas non plus confrontés.**

>>> **Modification de l'amplitude horaire le samedi matin afin de permettre aux lycéens de nos deux quartiers et de celui des Metz de pouvoir l'emprunter pour se rendre en gare de Jouy et y prendre le RER C pour Versailles.**

D'autre part, le **campus HEC** dispose d'une **correspondance avec la ligne de bus 9** desservant, entre autres, la **gare de Jouy, Saint-Aubin – future station de la ligne de métro 18 –** et le **pôle universitaire Paris-Saclay.**

Actuellement, afin de répondre à la **demande croissante de logements** générée, à la fois, par le **déploiement du Grand Paris** et par l'**essor de la « pépinière » Paris-Saclay (pôle universitaire + entreprises)**, la ville de **Saclay** lance des **programmes de construction.**

Le **développement de transports collectifs vers la ligne de métro 18** constitue à ce titre un **critère majeur** pour de **nombreuses familles venant de Paris ou de sa proche banlieue** et qui se sont installées ces dix dernières années à Jouy-en-Josas, ou envisagent de le faire, attirées, a fortiori, depuis le confinement, par le cadre forestier et rural de notre commune ; il est **notoire** que les agents immobiliers en ont fait un **puissant argument commercial.**

>>> Une **augmentation de l'attractivité de nos deux quartiers pour les familles qui souhaiteraient s'installer de manière pérenne dans les environs.**

>>> **Optimisation du financement des services publics** (transports et écoles) **déployés sur nos deux quartiers.**

>>> Une **répartition équitable et juste des offres de transports** sur l'ensemble du territoire de notre commune.

>>> **Désaturer le centre de Jouy**, quant au trafic routier et à l'immobilier, équivaut à **y limiter le niveau de CO2 et l'urbanisation, donc la minéralisation.**

>>> **Limiter l'augmentation des températures estivales dans la vallée** – un des principaux objectifs de la **mise à jour, du reméandrage et de la renaturation de la Bièvre.**

> Liaison en bus Jouy – Bièvres

>>> **Prolongement du tracé de la ligne 264** avec un **passage par l'arrêt de bus « Gare de Vauboyen »** avant le **terminus « Gare de Bièvres »**.

>>> **Etudier en partenariat avec la municipalité de Bièvres d'autres solutions** telles que des **prolongements, en direction de nos deux quartiers et du centre de Jouy, des lignes régulières reliant Bièvres à Massy et Vélizy.**